



PROGRAMME « OPERATIONNALISATION DE LA FILIÈRE SEMENCIERE AU TCHAD » (PROFI-SEM)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development
and Cooperation SDC



RAPPORT ANNUEL

Semestre 2 de l'année 2 de la phase II

01/05/2019 – 30/04/2020

N'Djamena, le 30.06.2020



TABLE DES MATIÈRES

FICHE DE PROJET	2
BILAN ET PERSPECTIVES STRATÉGIQUES	3
INTRODUCTION	4
IMPACT DU PROGRAMME PROFISEM SUR LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE	6
Évolutions dans le façonnement du cadre légal et institutionnel pour le développement du système semencier au Tchad.....	6
Avancées en matière de renforcement de l'ITRAD et de la DSP et d'efficacité dans la mise à disposition des semences de base de qualité aux multiplicateurs	7
Changements observés au niveau de l'organisation des producteurs de semences commerciales et de la mise à disposition de semences de qualité	8
Avancées en termes d'accès des agriculteurs / agricultrices aux semences de qualité et valorisation	9
Thèmes transversaux	9
ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN OEUVRE ET EXPLICATION DES PRINCIPALES DEVIATIONS AVEC LA PLANIFICATION	12
Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 1	12
Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 2	13
Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 3	14
Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 4	17
FINANCES ET GESTION	19
Gestion des Ressources Humaines	19
Analyse budgétaire et de l'efficacité économique	20
Audits et gestion des risques	21
ENSEIGNEMENTS TIRÉS	22
Pratiques innovantes	22
Principaux challenges et difficultés rencontrées	22
Leçons apprises	23
ANNEXES	24
Annexe 1 : Liste des abréviations	24
Annexe 2 : Carte de la zone d'intervention	25
Annexe 3 : Cadre logique/cadre des résultats	26
Annexe 4 : Indicateurs désagrégés par provinces	35
Annexe 6 : Evolution de la couverture des besoins en semences	40
Annexe 7 : Aperçu de l'impact du Programme, (<i>Success Stories</i>)	41

FICHE DE PROJET

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH International Services (GIZ InS) Programme Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad (PROFI-SEM) Phase II			
Quartier Rogue résidentiel N'Djamena – Tchad M: +235 63 18 22 71 Web : http://www.giz.de			
Objectif général	Une filière semencière efficiente et bien organisée (système formel et informel), bénéficie à un plus grand nombre d'agriculteurs (trices) et permet de diversifier et d'améliorer les systèmes de production agricole dans les provinces d'intervention du projet		
Effets (outcomes, objectifs spécifiques)	Effet 1 : Le cadre légal et institutionnel contribue au développement du système semencier au Tchad Effet 2 : L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans le système semencier en rendant disponibles des semences de base de qualité pour les multiplicateurs Effet 3 : Les producteurs de semences commerciales (opérateurs privés, organisations paysannes) sont organisés et rendent disponibles des semences de qualité Effet 4 : Les agriculteurs/agricultrices ont un meilleur accès aux semences de qualité et les valorisent		
Sources de financement		DDC	AFD
Proportions sur budget total :		57,8%	42,2%
Durée de la phase du programme 1.05.2018 au 30.11.2023 ¹			Période du rapport annuel 01.05.19 au 30.04.20
Budget total de la phase :	12 811 537 CHF	Budget prévu pour la période	1 893 655 CHF
	11 372 604 EUR		1 743 696 EUR
	7 459 939 435 CFA		1 143 789 899 CFA
Dépenses pour la période : CHF – dépenses pour 12 mois (hors engagts)			1 046 021 CHF
EUR dépenses pour les mois 01 au 04.2020			373 733 EUR
CFA – dépenses pour 12 mois **			649 082 203 CFA
Dépenses cumulées pour la phase CHF du 1.05.2018 au 30.04.2020			2 663 063 CHF
*Taux de change du 10/2020 : 1 CHF= 0.92081 EUR (site web) **Taux de change du 05/2020 : 1 CHF= 0.94598 EUR (site web) : http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/inforeuro/index_de.cfm			
Partenaires d'exécution : ITRAD, DSP, ANADER, ONG et opérateurs privés de multiplication des semences			
Autres partenaires nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement ▪ Ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et des Équipements Agricoles 	Autres partenaires internationaux	Haute Ecole des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires (HAFL) à Berne
Coordinateur du programme	Eric PIERARD E: eric.pierard@giz.de	Nombre du personnel	Expatrié 2 National 8
Consultants internationaux (nombre de jours)		30	

¹ Novembre 2023 coïncide avec la date de fin du contrat cadre avec la DDC. La délégation des fonds de l'UE à l'AFD se poursuivra jusqu'au 19 Décembre 2023.

BILAN ET PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

La 2^{ème} année du programme PROFI-SEM s'est déroulée du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020. Les activités mises en œuvre ont porté essentiellement sur la préparation, le suivi et la finalisation de la campagne agricole 2019-2020 avec l'ITRAD (production de semences de base, multiplication de souches et maintenance), les fédérations (production de semences commerciales via l'approche « Bassin de production primaire » et la DSP (certification dans le cadre de la production formelle). L'appui à l'autoproduction de semences a été effectif dans les bassins de production secondaires (production informelle) et un accent a été mis sur l'accompagnement des fédérations au niveau organisationnel. Les principaux éléments marquants de la période sont retranscrits ci-dessous.

ATELIER

En présence des principaux acteurs institutionnels et civiles de la filière, un atelier sur la thématique de la certification des semences de la filière a débouché sur un ensemble d'options afin de rendre plus accessible et durable le processus de certification et accroître l'efficacité de la DSP. Parallèlement, un protocole pour l'inscription des nouvelles variétés au catalogue a été élaboré conjointement avec l'ITRAD et la DSP.

APPUI AUX FÉDÉRATIONS

Le PROFI-SEM a appuyé les fédérations provinciales dans la promotion des semences produites durant la campagne 2018-2019, leur permettant d'écouler **90,3 t de semences** représentant près de **65% de leur production de semences**, et profitant à **32 537 agriculteurs** pour la production de consommation durant la campagne agricole 2019-2020. Les AG ont été organisées conduisant au **renouvellement de 3 bureaux de fédérations** provinciales de producteurs semenciers et à la formation de leurs membres sur la gestion.

SEMENCES DE BASE

L'ITRAD a produit **11,2 t de semences** de base.

SEMENCES COMMERCIALES

Le projet a accompagné **304 organisations de producteurs de semences** (soit près de 4 200 personnes) dans 26 bassins primaires de production de semences commerciales certifiées aboutissant à une **production de 244 t** pour la campagne 2019-2020, soit une **augmentation de près de 75%** par rapport à la campagne précédente.

SURFACE EMBLAVÉE

730,5 ha des surfaces des champs de production de semences commerciales ont été déclarés conformes après la 2^{ème} inspection de la DSP, représentant un **taux d'acceptation des surfaces emblavées de 83%**. Par ailleurs 284 lots de semences soumis à l'analyse au laboratoire ont été certifiés (sur un total de 348 lots) soit près de **82%** des lots soumis.

DIFFUSION

Dans le cadre de la sensibilisation auprès des autoproducteurs (production informelle) et avec la participation des FRPS, une diffusion de semences commerciales certifiées a été réalisée auprès de **24 739 bénéficiaires** dans 32 « bassins secondaires » à l'échelle cantonale couvrant 141 villages localisés dans les 5 provinces d'intervention. Par ailleurs, **2328 ménages vulnérables** (refugiés et retournés) ont reçu des semences commerciales pour l'autoproduction lors de la campagne agricole 2019-2020.

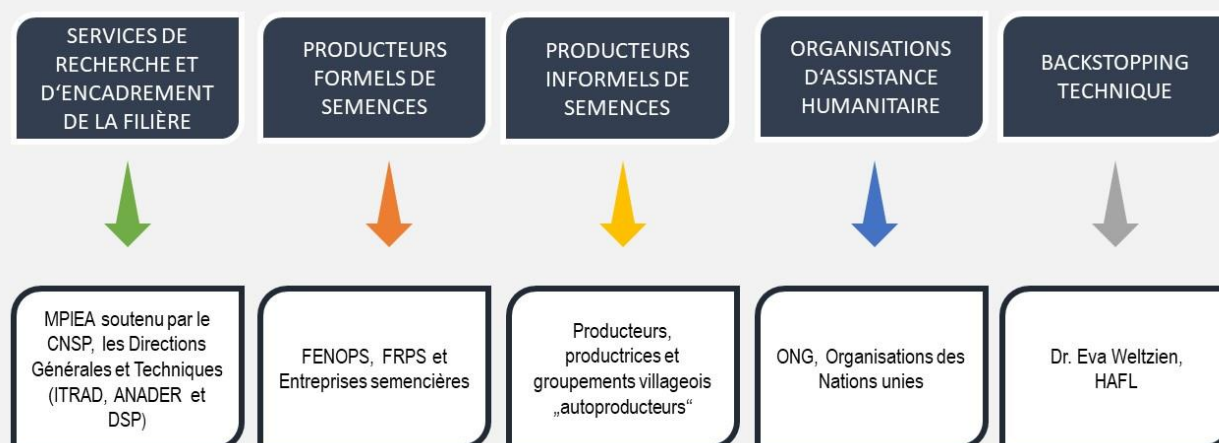
BREF APERÇU DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR L'ANNÉE SUIVANTE :

- Rendre fonctionnel le CNSP ;
- Poursuivre le renforcement de l'ITRAD et de la DSP tout en appuyant des mécanismes d'autonomisation ;
- Poursuivre le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des fédérations tout en améliorant les rendements des champs semenciers ;
- Accroître les appuis à la promotion et commercialisation des semences certifiées ;
- Diffuser des variétés bio-fortifiantes pour leurs qualités nutritives et des variétés à double usages- notamment pour les agro-pasteurs.

INTRODUCTION

Le Programme d'Opérationnalisation de la Filière Semencière (PROFI-SEM) est un programme financé par la Confédération Suisse, par l'intermédiaire de sa Direction de Développement et de Coopération (DDC) au Tchad. Celui-ci a débuté par une 1^{ère} phase, de 2014 à 2018, pour ensuite déboucher sur 2^{ème} phase de 2018 à 2022. Le 31 décembre 2019, l'Agence Française de Développement (AFD) ainsi que l'Union Européenne (UE) ont décidé de rejoindre cette initiative. Cette 2^{ème} phase remaniée s'inscrit donc dans un programme plus large qui s'étend sur 67 mois (de mai 2018 à novembre 2023). Il a pour finalité l'établissement d'**une filière semencière efficiente et bien organisée, bénéficiant à un plus grand nombre d'agriculteurs / d'agricultrices et qui permet de diversifier et d'améliorer les systèmes de production agricole dans les provinces d'intervention du projet**. Il est mis en œuvre par GIZ InS et placé sous la tutelle du Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles (MPIEA). La zone d'intervention passe de 5 à 6 provinces dont 4 dans la zone soudanienne (Mandoul, Moyen Chari, Logone Oriental et Logone Occidental) et 2 dans la zone sahélienne (Batha et Wadi Fira) (cf. annexe 2, carte de la zone d'intervention).

Figure 1 : Cartographie des acteurs



Le programme PROFI-SEM s'inscrit dans les politiques de développement tchadiennes, que ce soit avec le Plan quinquennal prévu pour 2017-2021 ou la *Vision 2030*. Pour contribuer aux objectifs fixés par le gouvernement tchadien tout en s'alignant sur les orientations stratégiques des 3 bailleurs, le PROFI-SEM est pensé de manière holistique. Le programme vise ainsi, au niveau macro, la mise en œuvre de la politique nationale semencière ; au niveau méso, le renforcement des capacités de l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD), de la Direction des Semences et Plants (DSP), de l'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER), de la Fédération Nationale des Organisations des Producteurs de Semences (FENOPS), des Fédérations Provinciales des Producteurs de Semences (FRPS) et de leurs membres mais aussi des groupements de femmes au niveau des districts sanitaires ainsi que des membres des organisations d'agro-pasteurs au niveau provincial. Au niveau micro, le PROFI-SEM appuie les productrices et producteurs tchadiens.

Pour une opérationnalisation effective de cette approche, le programme se base sur les instruments sous-mentionnés :

- Diagnostic participatif et renforcement des capacités organisationnelles et techniques de l'ensemble des partenaires-institutionnels et autres ;
- Promotion et contribution à la diffusion d'une large diversité des semences de qualité à travers l'échange d'informations sur leur valeur ajoutée (Outcome 4) dans toutes les provinces d'intervention au moyen de Champs écoles paysan (CEP) mais également d'émissions radios ;

- Renforcement des liens entre production agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans le cadre d'une synergie avec le Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) financé par l'UE (Outcome 4 en zone SAN-Wadi Fira et Logone Occidental) au moyen d'activités de sensibilisation et de formations ;
- Appui aux processus de concertation entre agriculteurs et éleveurs (Outcome 4 à Mandoul) ;
- Evaluation approfondie des résultats de l'intervention et partage des leçons apprises (Outcomes 1, 2, 3,4).

Cette deuxième année de mise en œuvre de la phase II a été marquée par plusieurs éléments contextuels significatifs, ayant eu un impact plus ou moins important sur la conduite des activités.

En ce qui concerne la dernière campagne agricole de 2019-2020, des perturbations météorologiques ont impacté la production en semences dans le Mandoul, le Moyen Chari, le Batha (inondations) et le Wadi Fira (séquences sèches).

Sur le plan sécuritaire, certaines provinces de la zone sahélienne ont été placées en état d'urgence, parmi lesquelles le Wadi Fira. Les mesures prises dans le cadre des missions en raison de la recrudescence des braquages des mois passés ont donc été maintenues.

La pandémie mondiale de Covid-19 survenue début 2020 a particulièrement affecté les activités de terrain, notamment le renouvellement des bureaux des fédérations provinciales des producteurs de semences en zone sahélienne, les activités de promotion de semences, le démarrage de la campagne agricole et l'installation des antennes dans le cadre du financement additionnel. Le PROFI-SEM s'est adapté en responsabilisant davantage ses partenaires sur le terrain, à savoir les FRPS qui ont joué un rôle majeur dans le lancement de la campagne agricole 2020-2021. Notons que le projet a pu également s'appuyer sur les Gouverneurs des zones d'intervention pour pouvoir faciliter le déplacement du personnel PROFI-SEM et des fédérations.

Concernant les recrutements au sein du programme, si les appels à candidatures ont bien été publiés, le Covid-19 a retardé l'engagement et le redéploiement du nouveau personnel prévue pour cette nouvelle phase.

Par ailleurs, signalons qu'une nouvelle Ministre et un nouveau Directeur général (DG) ont été nommés au MPIEA ainsi que de nouveaux DG au sein de l'ANADER puis de l'ITRAD.

Enfin, à comme préalablement notifié, à la suite des échanges avec la DDC, l'UE et l'AFD, une révision du document de projet (ProDoc) initial a été élaborée pour déboucher en décembre 2019 sur un accord de cofinancement avec l'AFD et l'UE pour un montant de 5 millions d'euros. En avril 2020, la DDC a également signé un avenant avec GIZ InS conduisant ainsi à une augmentation du budget de 1,4 millions de CHF et aboutissant à une prolongation du programme jusqu'en novembre 2023. Ce programme révisé, nommé désormais PROFI-SEM+ est mis en œuvre depuis le 1^{er} Janvier 2020.



IMPACT DU PROGRAMME PROFISEM SUR LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

La mise en œuvre des activités pendant l'année écoulée a permis une avancée significative du projet par rapport aux effets escomptés.

À la suite de l'initiative de concentration des zones de production au sein des provinces d'intervention et de l'implication croissante des FRPS, force est de constater que la production semencière s'organise de mieux en mieux et que la mise en place des bassins primaires de production de semences certifiées (production formelle) progresse avec une réelle appropriation. Dans un souci de durabilité, le programme va se focaliser, sur des initiatives d'encadrement rapproché, la formation des membres des 5 bureaux des FRPS, l'identification de leaders de chaque bassin et la mise en place de mécanismes concourant à améliorer la production, notamment la microfinance et le warrantage. Le déploiement prochain du nouveau personnel va contribuer à un meilleur suivi.

Les perspectives d'amélioration de l'opérationnalité de la filière semencière, et plus spécifiquement du processus de certification, ont longuement été abordées entre les représentants des différentes parties prenantes au secteur parmi lesquelles figuraient les 13 FRPS du Tchad. Ces échanges ont débouché sur des pistes de réflexion quant aux possibilités de réduction des coûts de certification de semences et de pratiques innovantes en vue de d'améliorer la résilience. Cette année sera donc aussi dédiée à la concrétisation de certaines idées novatrices par exemple de la production de semence en culture associée, l'organisation de concours pour primer les meilleurs producteurs semenciers, ...

Dans le cadre de l'autoproduction, la notion de bassins secondaires d'autoproduction de semences et la responsabilisation ont permis d'augmenter la diffusion des semences certifiées. Si l'accès à des semences de qualité par les agricultrices/agriculteurs reste encore relativement faible, le nombre de bénéficiaires de ces semences a augmenté de 52% passant de 11 108 à 32 537 entre les deux dernières campagnes agricoles.

Le PROFI-SEM évolue positivement vers l'atteinte des objectifs et de l'impact recherché.

Évolutions dans le façonnement du cadre légal et institutionnel pour le développement du système semencier au Tchad



Indicateur 1-1 : Degré de satisfaction du fonctionnement du système semencier par les acteurs

Le système semencier tchadien, quoique récemment mis en place, est en plein essor grâce à la stabilisation progressive du cadre légal et institutionnel qui régit le secteur. Son développement s'observe d'une part, par le nombre croissant d'acteurs dans le maillon de production (fédérations provinciales des producteurs semenciers et autres organisations des producteurs de semences-OPS), et d'autre part, par l'intérêt croissant et la multiplication des appuis des Partenaires techniques et financiers (PTF) pour la filière semencière.

Une meilleure fonctionnalité du Conseil National des Semences et Plants (CNSP) en tant que chef d'orchestre du secteur semencier permettrait des avancées encore plus significatives dans le développement du système semencier et la consolidation d'une approche globale cohérente. Aujourd'hui, le CNSP semble davantage reconnu, même si une réorganisation du comité semble nécessaire (création d'une direction exécutive technique ou d'une cellule technique...) pour dynamiser ses actions. Les dernières rencontres du projet avec les Directions Générales de l'ITRAD et de l'ANADER

ainsi que la Direction Technique de la DSP ont montré que les institutions étaient globalement favorables à la mise en place d'une direction exécutive légère ou d'un comité technique restreint, pour autant que cela ne modifie pas fondamentalement l'arrêté portant sur la création du CNSP. À part la DSP qui assure le secrétariat de la CNSP, les acteurs semblent peu s'appropriier le CNSP en tant que tel. Toutefois, tous sont unanimes sur la nécessité d'un cadre de concertation technique autour de la semence. L'organisation d'une réunion pour mieux faire comprendre aux acteurs la nécessité de cette direction exécutive légère et adopter sa mise en place est une urgence. Le projet facilitera ce processus et restera à l'écoute des propositions des diverses parties afin d'appuyer l'initiative de manière adéquate.



Indicateur 1-2 : Degré d'application des recommandations du diagnostic de la DSP, de l'ITRAD et du CNSP

L'évaluation réalisée conjointement avec l'ITRAD d'une part et la DSP d'autre part a montré que respectivement 24.3% et 13.8% des recommandations des diagnostics de chaque institution ont été appliquées et achevées, alors que d'autres sont en cours. La cible annuelle est atteinte en moyenne à 38.1%. La récente signature d'un cadre de collaboration entre DSP et PROFI-SEM va permettre une avancée significative dans ce domaine au cours des prochains mois. Avec le CNSP, un diagnostic sera réalisé durant la période suivante.

La DSP qui assure la certification des semences a déployé ses services dans 4 nouvelles provinces du Tchad (Lac, Logone Occidentale, Ouaddaï et Salamat) portant à un total de 18 provinces sa zone d'intervention. La DSP couvre ainsi 78% des provinces du Tchad -soit quasiment toutes les provinces tchadiennes à vocation agricole.

Au niveau de la certification et plus spécifiquement des coûts y afférent, la mise en place des bassins de production a permis de réduire de près de 49% les coûts d'inspection par hectare par rapport à ceux prévalant lors de la campagne 2018-2019. Le coût d'inspection à hauteur de 55 544 F CFA /ha qui caractérisait la campagne 2018-2019 est ainsi descendu à 23.304 F CFA/ ha lors de l'actuelle campagne. Cela s'explique principalement par une réduction du temps de l'inspection, favorisé par la concentration des champs dans les bassins de production. Ce coût demeure cependant élevé et pourrait constituer un frein au développement durable du secteur semencier.

Avancées en matière de renforcement de l'ITRAD et de la DSP et d'efficacité dans la mise à disposition des semences de base de qualité aux multiplicateurs

Le changement le plus notable observé au sein des deux institutions principales de la filière (ITRAD et DSP) est la collaboration proactive des deux entités pour la production des semences certifiées aussi bien de base que de prébase. Sachant que les semences de base sont produites à partir de semences de prébase, la certification de ces dernières est un gage et une étape importante pour la production de semences de base de qualité.



Indicateur 2-1 : Quantité annuelle de semences de base produites par l'ITRAD et certifiées par la DSP pour les espèces maïs, mil, sorgho, arachide et niébé avec l'appui du projet

L'ITRAD a produit 11,2 t de semences de base certifiées pour le compte du projet. Ce tonnage représente **81% de la cible planifiée pour la campagne 2019-2020** et **23% de la cible de fin de phase**. Le retard dans la signature de la convention de financement avec l'ITRAD a quelque peu impacté la production finale. Mais, l'atteinte de la valeur cible reste tout à fait réaliste. Au niveau national, les 11,2 t de semences produites avec l'appui du projet représentent 12.5% du total des semences de base certifiées durant cette campagne 2019-2020 pour ces cinq principales cultures (arachide, maïs, mil, niébé, sorgho). Notons que l'ITRAD a également produit en base des semences de berbère, de riz et de sésame pour un total, toutes espèces confondues, de 137 t. Le projet travaille étroitement avec son partenaire pour améliorer ses capacités de production, notamment via le lancement d'une étude de faisabilité quant à l'installation d'un système d'irrigation sur les 2 principales stations. L'acquisition et l'aménagement partiel ou total de celui-ci sera considéré par la suite en fonction des coûts. Cela concourra à une maîtrise partielle de l'eau pour pallier les poches de sécheresse et permettra une saison culturale supplémentaire.



Indicateur 2-2 : Nombre de nouvelles variétés des cultures cibles, testées et inscrites au catalogue national

Après le test de screening et les tests multi-locaux en station et en milieux paysans avec la collaboration de la HAFL, 29 variétés (mil, sorgho et arachide) ont été retenues pour être inscrites au catalogue national. À ce stade, aucune nouvelle variété n'a été inscrite au catalogue. Toutefois avec le concours de Dr. Eva Weltzien et à la suite d'échanges avec l'ITRAD et la DSP, une proposition de procédure sur la réalisation des tests portant sur les Valeurs Agronomiques, Technologiques et Environnementales (VATE) et la Distinction, Homogénéité et Stabilité (DHS) ainsi que celle d'inscription des nouvelles variétés au catalogue est d'ores et déjà élaborée. Ceci est une avancée significative.



Indicateur 2-3 : Degré de satisfaction des OPS et d'autres acteurs (projets) relativement aux services de l'ITRAD et de la DSP (qualité des semences, des inspections, des contrôles, des formations...)

Le degré de satisfaction des OPS et des acteurs relativement aux services de l'ITRAD et de la DSP sera évalué au cours de la prochaine période.

Changements observés au niveau de l'organisation des producteurs de semences commerciales et de la mise à disposition de semences de qualité



Indicateur 3-1 : Quantité annuelle de semences commerciales produites avec l'appui du projet (opérateurs privés, groupements...)

L'effet 3 est sans doute celui qui a enregistré le plus grand nombre de changements, et ce, aussi bien dans la zone d'intervention qu'au niveau national. A ces deux échelles, on assiste à une augmentation de la production en semences certifiées et à un élargissement de la gamme de semences de qualité, portant à 7 les espèces produites au niveau national avec l'appui d'autres projets/programmes (arachide, maïs, mil, niébé, riz, sésame et sorgho) et 5 dans la zone d'intervention du PROFI-SEM (arachide, maïs, mil, niébé, et sorgho).

Toutes espèces confondues, la production nationale de semences est passée de 705 t en 2019 à 1 296 t en 2020. En se limitant au 5 spéculations retenues (maïs, mil, sorgho, arachide, niébé), le projet a contribué en moyenne à produire 35% des semences commerciales au Tchad, dont une contribution à hauteur de 74% pour le mil et de 63% pour le sorgho.

Durant cette campagne 2019-2020, les fédérations, appuyées par le projet, ont produit et fait certifier 243,9 t (arachide=10.9 t, maïs=108.8 t, mil= 33.3 t, niébé= 3,1 t, sésame=4,7 t et sorgho=83,1 t) contre près de 140 t la campagne dernière, soit une augmentation notable de près de 75%.

Ainsi, 60.8% de la cible annuelle a été atteint. Les intempéries (inondations, poches de sécheresse) en cours de campagne ont réduit les productions attendues. De plus, il convient de noter, que les rendements des champs semenciers sont encore très éloignés du potentiel des variétés. Toutefois, et même si cela doit être confirmé lors des prochaines campagnes agricoles, les bassins de production primaires semblent contribuer aux effets attendus. Ainsi la cible de 801 t de semences commerciales annuelles prévues en fin de phase sera possible à atteindre.

Sur le plan organisationnel, les fédérations ont démontré un réel dynamisme et une volonté de changement, illustrés par leur participation active à leur propre diagnostic et à la tenue des assemblées générales ayant conduit au renouvellement des trois bureaux de la zone soudanienne. Cette réorganisation qui a conduit à une meilleure compréhension des producteurs membres aura très certainement un effet positif sur la production de semences



Indicateur 3-2 : Revenus moyens/ha des producteurs semenciers

Cet indicateur sera renseigné dans la prochaine période, à la fin de la vente des semences de cette campagne agricole.

Avancées en termes d'accès des agriculteurs / agricultrices aux semences de qualité et valorisation



Indicateur 4-1 : Taux de couverture des besoins en semences des producteurs

L'indicateur de taux de couverture des besoins en semences des producteurs a été évalué à 1,25% en moyenne pour toutes les cultures et pour toutes les provinces. Au regard des moyennes par cultures, il y'a une avancée notable pour le maïs dont le taux de couverture est déjà à plus de 4%. Les taux de couverture moyens par culture sont comme suit : arachide=0.06%, maïs=4.02%, mil=0.68% et sorgho=1,68%. La production en semences certifiées qui a augmentée de près de 75% aura une incidence notable sur la prochaine évaluation qui sera faite après réception des statistiques d'emblavures de la campagne 2020-2021.

Grâce aux deux approches simultanées de production, à savoir formelle et informelle, l'offre ainsi que l'accès aux semences de qualité pour les agriculteurs/agricultrices ont été considérablement améliorés. La seconde approche dite informelle ou d'autoproduction a permis de toucher un très grand nombre d'agriculteurs/d'agricultrices. Au vu des taux de ventes de semences (65% de la production des fédérations appuyés), un travail de réduction du coût de production de la semences certifiées, et plus spécifiquement de la certification, reste essentiel pour la durabilité du processus de vente. Par ailleurs, des efforts supplémentaires dans la sensibilisation et la promotion s'avèrent indispensables et sont prévus pour la saison 2019 - 2020.



Indicateur 4-2 : Indice prix de vente semence certifiée /prix de vente grain consommation

Une nouvelle appréciation du ratio (prix de vente semences certifiées/prix de vente consommation) sera réalisée au cours de la prochaine période de mise en œuvre du programme. En effet cet indice est à établir en octobre lorsque les données relatives à la vente seront disponibles.



Indicateur 4-3 : Nombre de points de vente de semences certifiées

Les points de ventes de semences certifiées sont en cours de mise en place dans la province du Mandoul et seront comptabilisés prochainement.

Thèmes transversaux



Genre

La dimension du genre est toujours prise en compte dans les appuis du Programme. Ainsi pour la période :

- Parmi les bénéficiaires appuyés durant la campagne 2019-2020 pour la production formelle, on note une part importante de femmes (2 352), et ce, à hauteur de 56%. Cela s'explique par le fait que ces dernières sont très actives dans le domaine agricole.
- 46% (1 656) des acheteurs de semences produites durant la campagne 2018-2019 sont des femmes. La proportion des femmes est ici plus faible que celle des hommes, qui de manière générale, restent les pourvoyeurs au niveau des ménages.
- Les femmes (10 928) représentent 44% des bénéficiaires de l'autoproduction pour la campagne 2019-2020. Davantage d'hommes que de femmes étaient présents et se sont faits enregistrés.
- 29% (90) des leaders formés sur « Les itinéraires techniques de production de semences » sont des femmes. Le choix au sein des organisations s'est fait sur la base des capacités des individus à suivre les formations et à être en mesure de les restituer. De même, 15% (40) des leaders formés sur « Les techniques de récoltes et de gestion post-récoltes » sont des femmes.
- 20,8% (5) des membres femmes des bureaux des fédérations en plus de deux magasiniers des dépôts de stockage de semences ont été formées sur le thème « Gestion ».
- 12,5% (3) des membres des bureaux des fédérations du Logone Oriental, du Mandoul et du Moyen Chari sont des femmes. Les postes occupés sont ceux de la trésorerie ou du secrétariat.

- 2% (2) des leaders formés sur « Les techniques de traitements de semences et d'entretien d'un atomiseur » sont des femmes. Ce faible taux de participation féminine s'explique par le fait que le travail de traitement des champs est considéré au niveau local comme une occupation masculine.

Gouvernance

Le programme accorde une attention particulière à la bonne gouvernance dans chacune des actions entreprises. Ainsi, les activités principales sont toujours réalisées non seulement à destination mais aussi en concertation avec les bureaux des fédérations ciblées. Dans le cadre du PROFI-SEM, une meilleure représentativité et organisation des FRPS constitue les prémices à la gouvernance locale du secteur. C'est ainsi, qu'avant tout, le projet a eu recours à un prestataire externe afin d'effectuer un diagnostic organisationnel des fédérations en présence de l'ensemble des membres. Ce processus a nécessité plusieurs rencontres pour finalement amener les bureaux des FRPS du Sud à se remettre en cause et restituer la pratique des assemblées générales (AG) dans l'optique de respecter les statuts mais également par soucis de transparence et de redevabilité vis-à-vis de leurs membres respectifs. Dans le Mandoul, l'AG a même été retransmise sur une radio locale et a reçu les félicitations des autorités locales. Le processus entamé devait se poursuivre dans le Batha et Wadi Fira, mais le Covid 19 a empêché les rencontres avec l'ensemble des membres. Ce n'est toutefois que partie remise.

Coordination avec d'autres acteurs de développement

Le projet continue à collaborer avec divers acteurs de développement et humanitaires au Tchad. Ainsi, l'équipe a participé au Cluster *Sécurité Alimentaire*. Une note d'information sur la disponibilité en semences certifiées auprès des fédérations appuyées par le projet a partagée aux membres du cluster dès fin Mars 2020. De plus, des échanges ont eu lieu avec le *Projet de renforcement de la productivité agricole et résilience au climat* (PROPAD) financé par la Banque mondiale pour discuter de potentielles synergies entre les deux projets dans les provinces du Mandoul et du Moyen Chari. Une initiative similaire est envisagée avec le projet Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePer) financé par le Fonds International pour le Développement de l'Agriculture (FIDA) dans la province du Batha.

En ce qui concerne l'appui au système semencier Tchadien, nous notons l'arrivée de nouveaux projets. Toutefois les moyens et les approches peuvent se révéler très différentes et parfois même antagonistes. Le PROFI-SEM a fait part de ses craintes à ses bailleurs afin que ceux-ci soient sensibiliser à la nécessité d'une coordination des interventions.

Soulignons que la formation sur les atomiseurs a été réalisée avec la participation des services déconcentrés de l'ANADER et des services de la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC). Les diagnostics des fédérations provinciales ainsi que les assemblées générales électives des bureaux des fédérations ont été réalisées avec la participation de la délégation provinciale au développement rural et de l'ANADER.

Pérennisation et transferts de compétences

Dans la poursuite de cette phase II, le projet tend, non plus à se substituer, mais à accompagner l'ensemble des acteurs. C'est ainsi que l'équipe travaille de manière participative sur la consolidation du système semencier et la mise en place de mécanismes durables en étroite collaboration avec les structures et partenaires locaux. Le processus est lent mais dynamique. Il y a une réelle appropriation.

Dans un premier temps, le projet s'est énormément concentré sur la politique semencière et sur la production de semences (pré base, base, commerciale...) afin d'établir un système semencier et développer l'offre. Pour cette 2^{ème} phase, il s'agit d'innover et de trouver les mécanismes permettant d'augmenter de manière durable l'offre tant au niveau des semences de base que des semences commerciales afin de répondre à la demande en termes de qualité, de disponibilité, mais aussi d'accessibilité aux semences.

Comme mentionné à plusieurs reprises, cette campagne agricole a permis de rentrer réellement dans un processus d'appropriation et de responsabilisation des FRPS. Ces dernières ont accompagné les producteurs toute la saison et ont été impliquées dans l'identification des bassins de production, la gestion et l'exécution de l'ensemble des activités.

Un autre élément illustrant la pérennisation et le transfert de compétence réside dans l'élaboration par le PROFI-SEM, les FRPS et les autoproducteurs de diverses conventions permettant de formaliser concrètement les engagements de chacune des parties (dont des cofinancements des bénéficiaires et/ou l'octroi de fonds de roulements en nature).



ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN OEUVRE ET EXPLICATION DES PRINCIPALES DEVIATIONS AVEC LA PLANIFICATION

Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 1

Extrant 1.1. : Le CNSP assiste efficacement le gouvernement dans le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale semencière

L'assistance délivrée par PROFI-SEM au Ministère via le CNSP pour le suivi de la mise en œuvre de la politique semencière n'est pas encore réellement effective. En effet, aucun bilan annuel de campagne n'a été réalisé et aucune réunion technique annuelle ne s'est tenue comme il avait été prévu.

La collaboration avec le CNSP en est toujours à ses débuts. Le projet a fait participer deux représentants du CNSP (du MPIEA et de la FENOPS) aux ateliers d'échanges organisés en décembre 2019 et en février 2020 portant sur le développement d'un système semencier durable, et l'amélioration du processus de certification des semences. De plus, le projet essaye de tisser une relation plus proactive et dynamique avec les nouveaux responsables du CNSP au niveau du MPIEA. Deux cadres de la Direction des Etudes de la Planification et du Suivi (DEPS) ont ainsi accompagné le projet lors de missions conduites dans la zone soudanienne et dans la zone sahélienne. Par ailleurs, le projet a mis un point d'honneur à rencontrer la nouvelle Ministre du MPIEA et ses conseillers pour sensibiliser à l'importance du CNSP et améliorer le fonctionnement de cette entité.

Le projet, quant à lui, n'est pas convié aux réunions organisées par le CNSP et ne se voit pas remettre les rapports ou procès-verbaux afférents.

Extrant 1.2. : La DSP actualise le catalogue national, assure le suivi de la mise en œuvre des textes d'application en instaurant une gestion efficiente et autonome du laboratoire ainsi qu'un mécanisme approprié (moins cher) d'inspection des champs semenciers

En ce qui concerne la gestion efficiente et autonome du laboratoire par la DSP, le projet a, entre autres, organisé plusieurs ateliers de réflexion traitant de l'amélioration du processus de certification y compris au niveau des analyses conduites en laboratoire. Des recommandations ont été émises et leur mise en œuvre contribuera en partie à améliorer le fonctionnement du laboratoire. Cependant, à ce stade, aucun mécanisme ou outil de gestion concret n'a été encore établi permettant de garantir une efficacité plus poussée.

En marge de l'atelier thématique « Amélioration du processus de certification », une procédure technique standardisée pour l'inscription des nouvelles variétés au CNEV a été élaborée par l'ITRAD et la DSP avec l'appui technique de Dr. Eva Weltzien. La prochaine étape consistera à faire valider ce processus par le CNSP. L'inscription de nouvelles variétés au catalogue offrira aux producteurs semenciers de nouvelles variétés à la fois plus performantes et mieux adaptées qui contribueront au développement du système semencier tchadien.



Atelier de certification, février 2020 @PROFISEM

Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 2

Extrant 2.1. : Les capacités de l'ITRAD sont renforcées pour lui permettre d'augmenter sa production de semences de base pour les variétés anciennes et nouvellement homologuées des principales cultures

Un contrat de financement avec l'ITRAD a permis la production de semences de 11,2 t de semences de base (arachide=1,4 t, maïs=4,6 t, mil= 2,6 t, niébé= 0,3 t et sorgho=2,3 t). Le projet a également renforcé les capacités de l'ITRAD via l'achat de petit matériel et la mise à disposition d'équipements (entre autres : 5 atomiseurs, 3 frigos solaires et 3 balances électroniques de capacité maximale 300 kg). Un dossier d'appel d'offre pour des études de faisabilité d'aménagements hydroagricoles dans les stations de Gassi et Bebidja a été lancé et le bureau pour effectuer les études a été retenu.

Suite, à une étude menée par la Banque Mondiale pour un état des lieux et une cartographie des besoins en termes de recherches au Tchad, une demande de financement a été introduite par l'ITRAD au PROFI-SEM en 2019. Cependant aucune formation n'a été retenue. Motivé par un plan de formation à court et moyen terme visant le renforcement des capacités du personnel ITRAD, le PROFI-SEM a demandé au Dr Eva de rencontrer les représentants et les chercheurs de l'ITRAD afin d'engager une réflexion sur une véritable vision de renforcement des capacités du personnel. Une note conceptuelle a été élaborée en ce sens et validée par les parties. Le constat porte sur la spécificité des formations et le renouvellement des chercheurs actuels. Suite à cela, une réflexion a été engagée avec la Direction Générale de l'ITRAD afin de pouvoir élargir le réseau en y englobant les étudiants de certaines universités tchadiennes. Ce processus de planification et organisation de formations devrait se concrétiser durant le semestre suivant. Ainsi, les formations diplômantes pourraient débuter vers septembre 2020 et l'ensemble des formations prévues pourront se tenir d'ici la fin du projet.

Il convient de noter, qu'après les sélections des variétés à tester ainsi que la conduite des tests variétaux à proprement dit – y compris les épreuves DHS et VAT et avant la multiplication des semences de base, une inscription préalable des variétés au CNEV doit être effectuée. L'inscription des nouvelles variétés dans le respect des procédures proposées est urgente pour atteindre la cible prévue, qui prévoit que 10 nouvelles variétés des cultures seront ciblées, testée et inscrites au CNEV en 2023.

Extrant 2.2. : Le contrôle de la qualité des semences est réalisé par la DSP selon les normes et est accessible aux producteurs semenciers

Au niveau des bassins de production de semences appuyés par le projet dans les cinq provinces, la DSP a inspecté 877,5 ha², de champs appartenant aux membres des FRPS lors de la campagne agricole 2019-2020. Les prélèvements et l'analyse au laboratoire de 348 lots de semences commerciales produites par les fédérations ont été réalisés par la DSP.

² Dont 805 ha pour les quatre principales cultures (maïs, arachide, mil et sorgho).

Le processus de contrôle des semences est donc bien avancé, cependant au niveau des coûts, il reste à assurer une amélioration de l'accessibilité de la certification aux producteurs semenciers. Un atelier conduit par le Dr. Eva Weltzien a jeté les bases et encouragé les initiatives pour faire face à cet enjeu majeur.

Le processus de spécialisation des agents de la DSP dans un domaine de la certification (y inclus les partenaires délégués) n'a pas encore démarré. Tout comme pour l'institution de recherche (ITRAD), la DSP nécessite une vision claire et un plan de formation. Une première ébauche a déjà été finalisée avec l'appui de Dr. Eva Weltzien et sa validation permettra la mise en œuvre du plan. Cette avancée non négligeable permet d'affirmer que la cible prévue d'ici la fin de phase sera atteinte.

Notons qu'à la demande de la DSP, un cadre de collaboration est en cours d'élaboration définissant plus clairement les modalités spécifiques de coopération entre la DSP et le PROFI-SEM, les activités et le budget indicatif jusqu'en novembre 2023.

Le projet a financé la DSP pour le contrôle de 302,3 t de semences toutes espèces confondues produites par l'ITRAD et les fédérations appuyées par le projet. Cette quantité représente 57,5% de la cible annuelle. Les intempéries (inondations, poches de sécheresse...) ont en effet affecté la production de semences pendant la campagne 2019-2020. Cette quantité soumise à l'analyse représente 37,7% de la quantité minimale de semences devant être soumis au contrôle de qualité en fin de phase. Le projet reste optimiste d'atteindre ce résultat, entres autres grâce à une efficacité renforcée des bassins de production primaires via l'innovation technologique et la professionnalisation des producteurs semenciers.

Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 3

Extrant 3.1. : Les producteurs / productrices semenciers produisent et vendent des semences de qualité en fonction de la demande du marché pour les principales cultures

Sur une production nationale de près de 280 t pour les 5 espèces lors de la campagne 2018 - 2019, les fédérations ont produit 139,6 t de semences certifiées, dont 90.3 t ont été vendues au début de la campagne agricole 2019-2020. Le taux de vente de semences a donc atteint 65 %.

Cette année la production nationale a atteint près de 680 t, soit pratiquement trois fois plus que l'année passée. Les fédérations ont été soutenues par PROFI-SEM dans la conduite des activités post-récoltes et de conditionnement de 243,9 t de semences certifiées produites par 304 groupements autour de 26 bassins primaires de production. L'appui a consisté notamment en la fourniture de sacs labellisés pour l'emballage des semences, l'entretien des unités de conditionnement, un recyclage des membres sur « les techniques de conditionnement », mais également en un accompagnement dans la vente des semences certifiées avec la préparation d'un plan de communication dans chacune des provinces (cf. extrant 4.1).

Les ventes de semences au titre de la campagne agricole 2020-2021 sont en cours et seront rapportées dans le prochain rapport semestriel. Compte tenu de la demande croissance en semences certifiées, il est fort probable qu'une grande partie puisse être vendue malgré le contexte sanitaire difficile qui limite les actions de promotion.



Conditionnement des semences dans la province du Mandoul, février 2020 @PROFISEM

Signalons qu'au 1^{er} semestre de cette 2^{ème} année, un appui aux FRPS en semences de base (4,4 t) et en semences de catégorie R1 (7,6 t) avait été fourni par le programme, au même titre que des formations avaient été organisées à destination de 632 leaders des groupements des producteurs semenciers. Les formations portaient sur les thématiques suivantes :

- Les itinéraires techniques de production de semences (312 leaders) ;
- Les techniques de traitements de semences et d'entretien d'un atomiseur (56 leaders) ;
- Les techniques de récoltes et de gestion post-récoltes (264 leaders).

De plus, chaque fédération provinciale a été dotée de deux atomiseurs (pulvérisateur motorisé) pour faire face aux attaques des ravageurs. Notons également l'utilisation d'engrais et de bâches de séchages mis à disposition des FRPS par le projet dans le cadre d'un processus de fond de roulement en nature.

L'évaluation de la satisfaction des membres des fédérations avec les services offerts par leurs organisations de producteurs de semences/fédérations sera évalué dans le courant du semestre prochain.

Extrait 3.2. : Les capacités des FRPS en termes de choix variétal, de qualité des semences, de gestion financière et des stocks sont renforcées

Grâce à la mobilisation d'un cabinet consultant en développement organisationnel par le projet, 24 des membres des fédérations et magasiniers des dépôts de stockage de semences ont été formés en gestion courant en avril 2020. Ces formations vont se poursuivent au prochain semestre et porter sur des sujets plus vastes comme les choix variétaux, la gestion des stocks...

Extrait 3.3. : Les producteurs / productrices des principales cultures dans les zones d'intervention du projet améliorent leurs compétences en matière d'autoproduction de semences (production, conditionnement et stockage)

Au titre de la campagne agricole 2018-2019, les activités de sensibilisation à la maîtrise des techniques d'autoproduction de semences menées par le projet auprès des représentants des fédérations ont été réalisées dans des bassins secondaires entre mai et juin 2019 au moment des distributions des semences. Un appui a été fourni à 24 739 agriculteurs / agricultrices. Ces derniers ont participé à des séances didactiques portant sur la valeur d'une semence certifiée et bénéficié d'explications sur la technique d'installation et de récolte des champs d'autoproduction. La conduite de cette activité a été plus aisée que cela a pu être le cas dans le passé en raison de la concentration des producteurs au sein des bassins secondaires. De ce fait, 141 villages appartenant à 32 cantons de la zone d'intervention ont pu être sensibilisés à l'autoproduction des semences de maïs, mil et sorgho selon leur préférence. Sur les 25 000 bénéficiaires retenus comme cible annuelle, 99 % ont pu être atteints. En collaboration avec l'ANADER, des efforts seront consentis lors de la prochaine campagne pour garantir la cible prévue de fin de phase, mais 13,7% de l'objectif fixé ont déjà été concrétisés.

Ainsi à titre indicatif, pour 2019-2020, il est prévu d'atteindre 30 000 bénéficiaires avec un accompagnement par l'ANADER. Le nombre exact des producteurs sera connu à l'issue des distributions de semences et des activités de sensibilisation planifiées en juin 2020. Notons que, durant cette campagne 2020 2021, chaque auto-producteur bénéficiaire sera tenu de restituer l'équivalent de la quantité reçue sous forme de redistribution à d'autres ménages du même canton. Le pourcentage de bénéficiaires appuyés ayant pu diffuser les semences autoproduites sera évalué au semestre prochain.



Égrenage du maïs dans la province du Mandoul, 2020 @PROFISEM

Extrants et performance selon le plan d'action liés à l'effet 4

Extrant 4.1. : La promotion et la vente facilitent l'accès des agriculteurs/ agricultrices aux semences de qualité au moment opportun

Sur le plan des actions de promotion des semences certifiées, la crise sanitaire a contraint le projet à annuler les foires semencières et les animations prévues sur les marchés. Le PROF-ISEM s'est adapté afin de mener à bien les activités de promotions tout en respectant les règles sanitaires. Les options de recourir aux radios rurales au sein de chacune des provinces ainsi qu'à la promotion de proximité par les FRPS ont été privilégiées.

Le projet a ainsi conclu un contrat de prestation avec une agence de communication qui a développé un plan média. Ce dernier a été mis en œuvre à travers la contractualisation de 11 radios locales pour la diffusion de spots promotionnels en français et en dialectes locaux (arabe, sara et ngambaye) ainsi que pour la réalisation d'émissions interactives avec les fédérations et leurs partenaires locaux durant 2 mois. Au total, ce sont 12 spots radiodiffusés qui ont été réalisés et transmis aux radios retenues. La promotion des semences de qualité auprès des agriculteurs est donc en bonne voie. Le prestataire est également tenu de faire le feedback des taux d'écoute afin que cette expérience pilote serve de base au Programme pour les prochaines campagnes. Des t-shirts et des casquettes spécifiques aux fédérations ont été également conçus pour soutenir la promotion. A la demande de la FRPS du Mandoul, 6 kiosques équipés de mégaphones sont actuellement en cours de fabrication avant d'être mise en place à titre pilote. De même, alors que l'ANADER n'est pas encore intervenue, elle participera aussi aux mesures de promotion, via les champs écoles paysans.

Les quantités de semences de base utilisées par les fédérations appuyées par le projet dans les champs semenciers ainsi que les quantités de semences diffusées dans le cadre de l'autoproduction et de la vente de semence ont permis d'aboutir à 6 513 ha de superficie semée avec des semences de qualité pour les différentes cultures (arachide, maïs, mil, niébé, sésame et sorgho). Ces surfaces ensemencées représentent 14.2% de la cible de fin de phase et atteste d'une évolution dans l'accès des agriculteurs aux semences de qualité.

Afin de multiplier les opportunités de diffusion, le projet veillera à installer d'autres points de ventes des semences (pluviales et maraîchères) l'année prochaine.

L'évaluation du nombre d'espèces et de variétés adoptées dans les systèmes de production et d'alimentation locaux, sera, elle aussi, conduite l'année prochaine. En effet, il s'agit là d'une activité nouvelle spécifique au PROF-SEM+, qui n'a pas encore démarré.

Extrant 4.2. : Des collaborations et des échanges sont établis avec les organisations humanitaires et autres institutions pour faciliter l'accès des réfugiés et déplacés aux semences de qualité

L'accès des réfugiés et des déplacés aux semences de qualité a été facilité durant la campagne agricole 2019-2020. Dans le cadre de la campagne agricole 2020-2021, des discussions sont en cours notamment avec le Service Jésuite des Réfugiés (JRS), dans la province du Wadi Fira

Il convient de noter qu'un accord a été signé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en collaboration avec son partenaire opérationnel, la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) dans la zone soudanienne (Logone Oriental et Moyen Chari). Cet accord représente 50% des accords annuels prévus. Il facilite l'accès à la semence de qualité pour 319 ménages, dont 223 ménages de réfugiés autour de quatre camps (Doholo, Dosseye et Gondjé dans le Logone Oriental, et Belom dans le Moyen Chari). A ces ménages, viennent s'ajouter 510 autres ménages bénéficiant des semences achetées par World Vision auprès de la fédération du Logone Oriental. Par ailleurs, un autre facteur de réussite doit être souligné. Lors des campagnes de distributions réalisées par des prestataires recrutés par le projet et accompagnés par les représentants de fédération, 1 595 retournés ont reçu des semences pour la pratique de l'autoproduction.

Extrait 4.3. : Des membres des groupements féminins (programme SAN) et des OP d'éleveurs (programme PASTOR) dans les zones ciblées ont une bonne compréhension des avantages des semences de qualité et des nouvelles techniques de production

Les activités liées à cet extrait n'ont pas encore été mises en œuvre, elles relèvent du PROFI-SEM+ dont le démarrage sur le terrain a été retardé et n'est pas encore effectif. Elles doivent encore faire l'objet de rencontres et d'échange entre le PROFI-SEM+ et le projet SAN ainsi que le Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR).



FINANCES ET GESTION

Gestion des Ressources Humaines

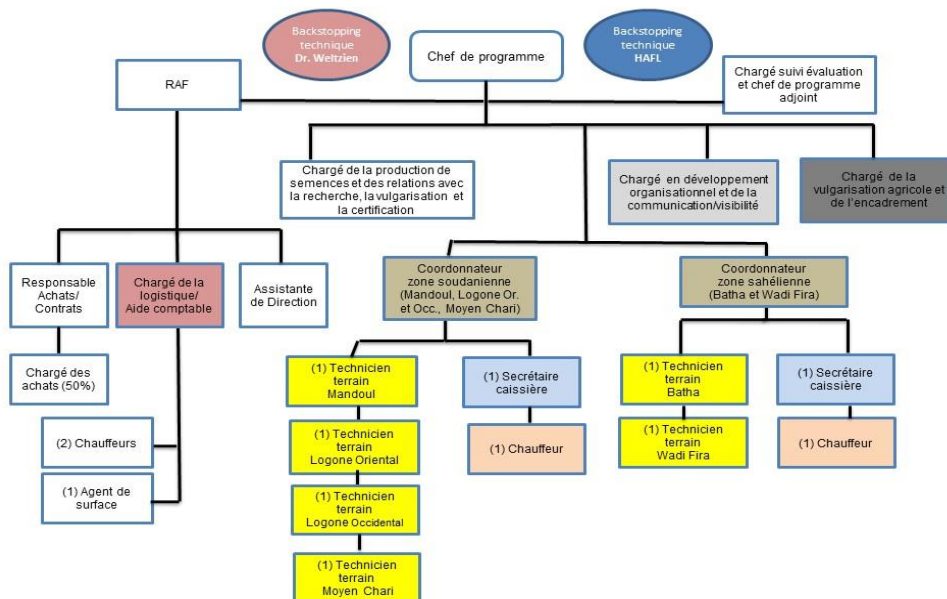
L'équipe actuel du projet est composée de :

- Chef de Programme, M. Eric Pierard ;
- Chargé Suivi Evaluation et Chargé de Programme Adjoint, M. Djelasse Bekayo ;
- Chargé de la Production des semences et des Relations avec la Recherche, la Vulgarisation et la Certification, M. Serferbe Signaboubo ;
- Responsable Administratif et Financier, M. Yandjialbaye Sayana ;
- Responsable Achats et Contrats, M. Eldad Sebaganzi (depuis Septembre 2019)
- Chargé des Achats, M. Djimadom Apollinaire (mi-temps) ;
- Assistante de Direction, Mme Mbetena Mota Nadège ;
- Chauffeur, M. Mahamat Hassan Kouladoumngar ;
- Chauffeur, M. Gong Kalki Inoncent ;
- Technicienne de Surface, Mme Noudjipassem Hortense.

Notons l'arrivée en juillet 2019 de Mr Eldad Sebagenzi qui renforce l'équipe en qualité d'expert en passation des marchés et contrats.

Un recrutement est encours de procédure pour l'engagement de 15 personnes qui viendront renforcer l'équipe actuelle ainsi que nos capacités de mise en œuvre et de suivi sur le terrain. 2 antennes de coordination seront installées à Doba et Abéché, appuyées par des Techniciens de terrain à raison d'un par province.

Personnel actuel et en cours de recrutement (voir cases en couleur)



Analyse budgétaire et de l'efficacité économique

Pourcentage du Budget dépensé par rapport au Budget Planifié

RAPPORT EN CHF		BUDGET TOTAL	BUDGET AN2 01.05.2019-30.04.2020	Rapport AN1 01.05.2018-30.04.2019 CHF	Rapport AN 2 01.05.2019-30.04.2020 CHF		Comparaison avec budget AN2 (hors engagements)		Comparaison AN1 + AN2 avec Budget Total (engagements inclus)			Part DDC		Part AFD			
Code	Fonction/ désignation				Dépenses Total	Total AN2	Total AN2	Engagements AN2	100%	0	Solde budget AN2	Solde %	Dépenses cumulées et engagés	Solde	Solde %	Solde	Solde %
PROFISEM plus																	
67 mois																	
Partie 1	Backstopping siège																
	TOTAL Partie 1	176 193	25 073	27 567	31 503	100%	0	-6 431	-25,6%	59 070	117 123	66,5%	73 078	58,1%	44 045	87,4%	
Partie 2	Antenne NDJ																
	TOTAL Partie 2	52 410	7 063	7 063	8 571	100%	0	-1 509	-21,4%	15 634	36 776	70,2%	19 251	58,0%	17 526	91,3%	
Partie 3	Unité de mise en oeuvre																
Partie 3a	Experts pour missions longues (unité de mise en oeuvre)																
	TOTAL Partie 3a	3 258 360	387 950	388 605	398 250	100%	0	-10 300	-2,7%	786 856	2 471 505	75,9%	1 173 679	62,0%	1 297 826	95,1%	
Partie 3b	Experts pour missions courtes																
	TOTAL Partie 3b	310 038	51 695	43 468	39 257	100%	0	12 438	24,1%	82 725	227 313	73,3%	190 152	74,6%	37 161	67,5%	
Partie 3c	Unité de mise en oeuvre																
	TOTAL Partie 3c	2 026 148	221 000	193 896	238 367	100%	83 632	-17 367	-7,9%	515 895	1 510 253	74,5%	468 063	51,7%	1 042 189	93,0%	
	TOTAL Partie 3 (a/b/c)	5 594 546	660 645	625 970	675 874	100%	83 632	-15 229	-2,3%	1 385 475	4 209 070	75,2%	1 831 894	60,0%	2 377 177	93,6%	
	TOTAL Partie 1 à 3	5 823 149	692 780	660 599	715 948	100%	83 632	-23 168	-3,3%	1 460 179	4 362 970	74,9%	1 924 222	59,9%	2 438 748	93,4%	
Partie 4	Fonds de projet administrés																
Issue précédente	Outcome 1: Le cadre légal et institutionnel contribue au développement du système semencier au Tchad	361 516	121 799	8 389	7 989	100%	0	113 810	93,4%	16 379	345 137	95,5%	226 651	93,9%	118 487	98,6%	
	Output 1.1 Le Conseil National de Semences et Plants est constitué pour assister le Gouvernement																
	Output 1.2 La DSP actualise le catalogue, assure le suivi de textes d'application, le contrôle et la certification tout en instaurant une gestion efficiente et auto-nome du laboratoire ainsi qu'un mécanisme approprié (moins cher) d'inspection de champs semenciers																
	Outcome 2: L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans le système semencier en rendant disponible des semences de base de qualité pour les multiplicateurs	1 297 180	249 359	101 071	76 626	100%	150 208	172 733	69,3%	327 905	969 275	74,7%	519 044	68,6%	450 231	83,2%	
	Output 2.1 Les capacités de l'ITRAD sont renforcées pour lui permettre d'augmenter sa production de semences de base pour les variétés anciennes et nouvellement homologuées des principales cultures																
	Output 2.2. Le contrôle de la qualité des semences est réalisé par la DSP selon les normes																
	Outcome 3 : Les producteurs de semences commerciales (opérateurs privés, organisations paysannes) rendent disponibles et accessibles des semences de qualité	3 317 288	525 818	453 435	221 944	100%	104 569	303 874	57,8%	779 948	2 537 340	76,5%	1 542 702	69,4%	994 638	91,0%	
	Output 3.1. Les producteurs produisent et vendent les semences de qualité en fonction de la demande du marché pour les principales cultures																
	Output 3.2 Les capacités des FRPS en terme de choix variétal, de qualité de semence et de gestion financière et des stocks sont renforcées																
	Output 3.3. Les productrices et producteurs des principales cultures dans les zones d'intervention du projet améliorent leurs compétences en matière d'autoproduction de semences (production, conditionnement et stockage)																
	Outcome 4 : Les agriculteurs (trices) ont un meilleur accès aux semences améliorées de qualité et augmentent leur production	2 012 404	303 899	47 388	23 513	100%	7 752	280 386	92,3%	78 652	1 933 753	96,1%	896 082	92,8%	1 037 671	99,1%	
	Output 4.1 : La promotion et la vente facilitent l'accès des agriculteurs/ agricultrices aux semences de qualité au moment opportun																
	Output 4.2 : Des collaborations et des échanges sont établis avec les organisations humanitaires et autres institutions pour faciliter l'accès des réfugiés et déplacés aux semences de qualité																
	Output 4.3 Des membres des groupements féminins (programme SAN) et des OP d'éleveurs (programme PASTOR) dans les zones ciblées ont une bonne compréhension des avantages des semences de qualité et des nouvelles techniques de production																
	TOTAL Partie 4	6 988 388	1 200 875	610 283	330 072	100%	262 528	870 803	72,5%	1 202 883	5 785 505	82,8%	3 184 478	76,1%	2 601 027	92,8%	
	TOTAL	12 811 537	1 893 655	1 270 882	1 046 021	100%	346 160	847 634	44,8%	2 663 063	10 148 475	79,2%	5 108 700	69,0%	5 039 774	93,1%	

(Les chiffres sont sous réserve de l'audit en cours)

Le taux de décaissement durant cette AN2 est assez bas.

Sur un budget AN2 planifié de 1.893.655 CHF, le projet a dépensé 1 046 655 CHF et engagé 346 160 CHF soit un taux de 74% dépenses et engagements inclus.

Si l'on regarde la partie des fonds administrés dans l'ensemble les dépenses sont faibles notamment sur les outcomes 1 et 4.

Pour l'outcome 1 et comme expliqué précédemment, cela s'explique notamment par la non-opérationnalisation du CNSP au niveau du MPIEA qui empêche ainsi tout appui. Cette AN2 a été une année de sensibilisation au niveau du MPIEA. Nous avons eu à rencontrer le Ministre et le DG pour les sensibiliser sur l'utilité d'un tel comité. A moins d'une restructuration au sein du MPIEA, nous espérons que durant cette AN3 le CNSP va être dynamisé.

Pour l'outcome 4, seul l'output 4.1 relatif à la vente était pris en compte lors de l'établissement du budget AN2 en 2019, les autres étant nouveaux. Si durant cette année 2, il y a eu peu d'appui à la commercialisation pour la campagne 2018 –

2019, la stratégie a été tout autre durant cette campagne actuelle et les coûts qui en découlent n'apparaîtront qu'en année 3.

Commentaires sur les perspectives pour le restant de la phase

Pour le restant de la phase, l'augmentation de personnel nous donne des meilleures perspectives pour la mise en œuvre de plus d'activités et de suivi rapproché.

Plusieurs études actuellement en cours, doivent déboucher durant les années 3 et 4 sur une mise en œuvre mêlant le soft et le hard, à l'exemple des hangars de stockage mais aussi des aménagements hydroagricoles dans les stations ITRAD, des mécanismes d'appui à la microfinance pour le financement des fédérations provinciales (production de semences, ...).

Signalons néanmoins que si l'intérêt de plusieurs bailleurs et la mobilisation de plusieurs fonds pour la filière semencière sont croissants, il est important que le MPIEA avec les bailleurs renforcent la coordination et la concertation afin de favoriser les synergies et les complémentarités au risque de voir des approches différentes se concurrencer.

Appréciation du degré d'efficience

Compte tenu du contexte compliqué, et au regard de la société civile, la mobilisation des acteurs à la base est bien réelle et les résultats commencent à apparaître. Mais la route est encore bien longue et nécessite encore et toujours de la formation, des investissements productifs et l'appropriation de mécanismes durables afin de pérenniser la filière.

Concernant les partenaires institutionnels, celles-ci semblent avoir des difficultés à transmettre et communiquer de façon précise leur vision à moyen et long terme. Cela peut s'expliquer par une rotation importante du personnel dans les Ministères et les Directions ainsi que par les capacités et les moyens réduits dont ils sont dotés pour assurer leurs nombreuses tâches régaliennes dont ils ont la mission.

Audits et gestion des risques

Un contrôle interne GIZ a été effectué en mai 2019.

Un audit externe annuel a été effectué au niveau local par le cabinet SEC TIAHO & ASSOCIES du 10 au 25 juillet 2019 et un audit consolidé a été effectué au niveau du siège en Allemagne par le cabinet KPMG.

Suite à un appel d'offre, ces mêmes cabinets ont été sélectionnés pour l'audit de l'AN2.



ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Pratiques innovantes

Grâce aux diagnostics organisationnels et dans certains cas, à la tenue des AG électives, les FRPS sont de plus en plus responsabilisées comme acteurs du développement de la filière et doivent s'acquitter au mieux de leur rôle de leader. Après les mots, les actes !

La Covid-19 ainsi que les mesures de sécurité interdisant l'accès aux provinces, ont constitué un catalyseur important dans le cadre de la responsabilisation de la part des membres de bureau des FRPS afin de permettre un bon démarrage de la campagne agricole 2020-2021. Ils ont ainsi activement participé au suivi du conditionnement, à l'identification, la répartition, la distribution des semences dans les bassins de production primaires identifiés en zone soudanienne. Un travail similaire est en cours en zone sahélienne.

Principaux challenges et difficultés rencontrées

Alors que le programme a su répondre à certains des challenges identifiés au préalable, d'autres sont toujours d'actualité ou on fait surface. Ainsi :

- La structure actuelle du CNSP n'est toujours pas adéquate pour le développement de la filière semencière, le comité nécessite d'être renforcé avec une cellule interne purement technique et le projet n'est en rien décideur mais détient un rôle de facilitateur. PROFI-SEM suivra la dynamique de l'ensemble des membres pour opérationnaliser au mieux ce CNSP et en faire un vrai outil de concertation technique et de coordination au service du politique.
- Les partenaires institutionnels arrivent difficilement à établir de façon claire leur vision à moyen et long terme. Cela entraîne des retards dans la mise en œuvre du projet et limite la portée de certains appuis du projet, à l'instar de la mise en œuvre des formations prévues. Les causes sont multiples. Les faiblesses institutionnelles, notamment liées au contexte local ainsi que la mauvaise connaissance des procédures des bailleurs, freinent l'impact que pourrait amener le PROFI-SEM. Plus spécifiquement, on note :
 - Un manque de moyens financiers et humains pour anticiper les saisons agricoles. Ces institutions sont donc tributaires du bon vouloir des différents projets de développement pour pouvoir débiter sereinement les campagnes agricoles.
 - Un vieillissement du personnel scientifique et un manque de qualification du personnel... (sélectionneurs, gestionnaire de laboratoire, inspecteurs ...)

En parallèle, le coût de certification des semences reste relativement cher et l'accès pour les producteurs semencier est garanti grâce au soutien des projets/programmes.

- Les FRPS, quoique dynamiques, nécessitent un encadrement plus rapproché pour permettre un renforcement de leurs capacités tant sur le plan organisationnel, technique et financier pour un fonctionnement optimal et être en mesure de fournir une prestation de services à leurs membres. Cela nécessite un changement progressif de

mentalité, une professionnalisation accrue et la mise en place de mécanismes d'accompagnement, notamment via la microfinance.

Il convient de professionnaliser les bassins de production actuels et de les doter de moyens pour garantir la production, le conditionnement, le stockage afin que ceux-ci deviennent de véritables greniers semenciers.

Leçons apprises

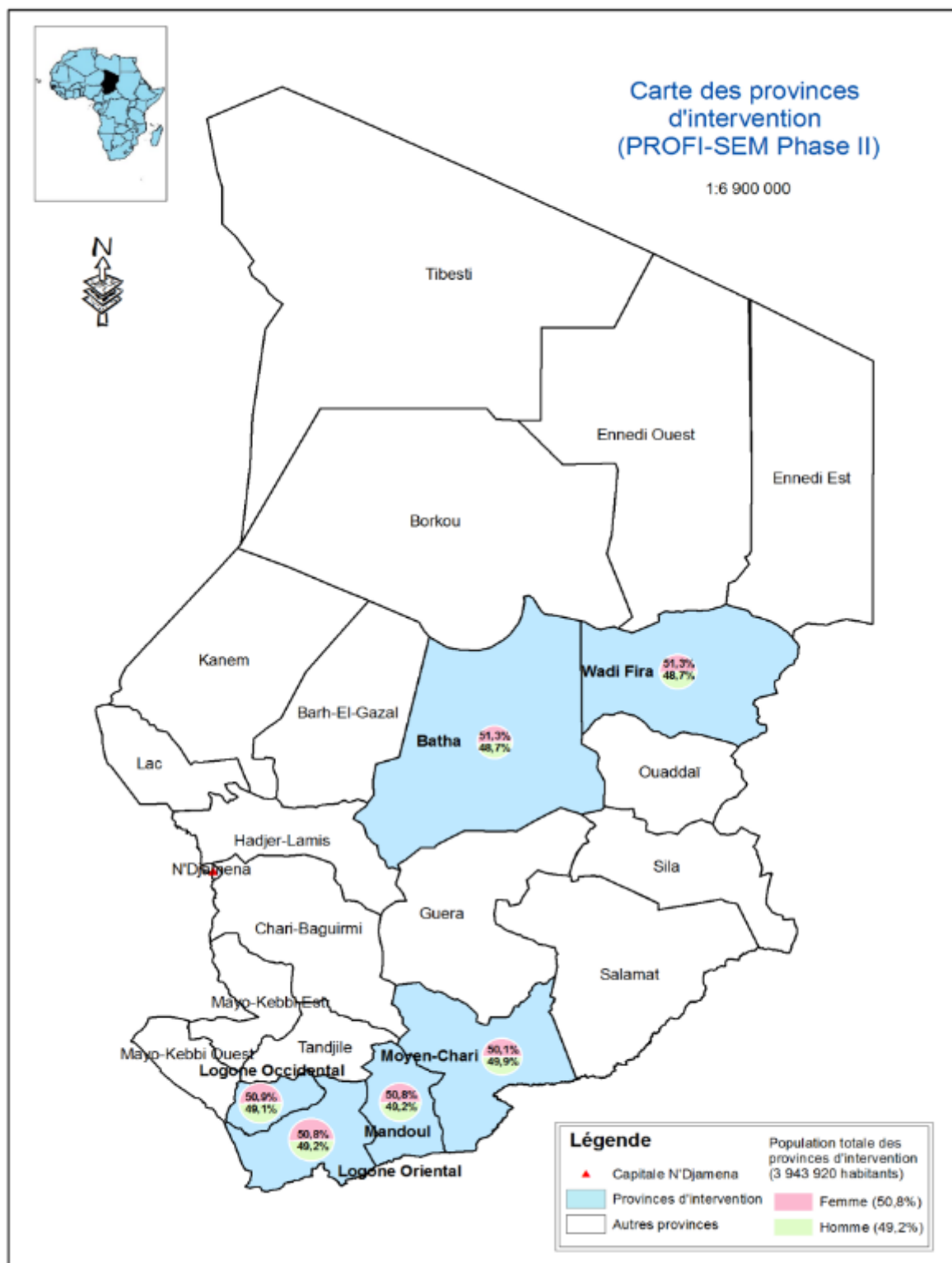
- Le développement du système semencier requiert une intensification de l'approche autoproduction. Celle-ci s'est avérée très efficace et a fait apparaître un grand intérêt pour l'agriculture ainsi que pour une recherche de semences de variétés améliorées adaptées à la localité dans des zones à vocation originellement pastorale (exemple du département de Kobe dans la province du Wadi Fira).
- Un renforcement des institutions (ITRAD et DSP) via un renouvellement progressif de son personnel (notamment scientifique, un mécanisme de formation et de professionnalisation des ceux-ci, et une autonomisation du fonctionnement des stations se révèlent nécessaires pour plus d'efficacité sans oublier l'amélioration des connaissances des mécanismes financier liés aux bailleurs.
- Un nombre conséquent de projets/programmes appuient actuellement l'ITRAD et la DSP. Il est donc important que le MPIEA assure une coordination des efforts de ces projets afin que les actions se fassent en synergie et en parfaite complémentarité. Les deux structures sont en effet très sollicitées et risquent d'avoir un excédent de charges à la vue de l'effectif du personnel et de leurs compétences spécifiques.
- En ce qui concerne le choix stratégique de PROFI-SEM de combiner les deux approches de production, il en ressort :
 - Qu'au niveau de la production formelle, les membres des fédérations se doivent améliorer d'avantage leurs techniques de production de semences car les rendements des champs semenciers restent faibles. Notons qu'un producteur semencier de la province du Batha, qui a appliqué les bonnes pratiques (amendement organique, semis tôt, entretiens réguliers du champ) a pu obtenir un excellent rendement de semences pour le mil de 1 714 kg/ha.
 - Qu'au niveau de l'autoproduction, si les semences ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des bénéficiaires, les échanges avec le système formel pour l'approvisionnement en semences certifié (renouvellement) se doivent d'être encore améliorés.
- Le nombre d'utilisateurs de semences de qualité augmente témoignant d'un meilleur accès pour les agriculteurs.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des abréviations

Abréviations	Explication
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
ANADER	Agence Nationale pour le Développement Rural
APDI	Association pour la Promotion du Développement durable et Intégral
CEP	Champs Ecoles Paysans
CHF	Franc Suisse
CNSP	Conseil National des Semences et Plants
CPA	Comité Provincial d'Action
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DEPS	Direction des Etudes de la Planification et du Suivi
DG	Directeur général
DHS	Distinction, Homogénéité et Stabilité
DPVC	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
DSP	Direction des Semences et Plants
FENOPS	Fédération Nationale des Organisations des Producteurs de Semences
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
FRPS	Fédération Provinciale de Producteurs de Semences
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GIZ InS	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - International Services
HAFL	Haute Ecole des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
JRS	Service Jésuite pour les Réfugiés
MPIEA	Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles
OPS	Organisations de Producteurs de Semences
PASTOR	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral
ProDoc	Document de projet
PROFI-SEM	Programme Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad
PROPAD	Projet de renforcement de la productivité agricole et résilience au climat
PTF	Partenaires techniques et financiers
RePer	Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience
SAN	Programme de Sécurité alimentaire et Nutritionnelle
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
VATE	Valeurs Agronomique Technologique et Environnementale

Annexe 2 : Carte de la zone d'intervention



Annexe 3 : Cadre logique/cadre des résultats

EFFET 1

LE CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT DU SYSTEME SEMENCIER AU TCHAD



INDICATEUR OC1-1 : *(Nouvel indicateur)* Degré de satisfaction du fonctionnement du système semencier par les acteurs

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
0%	Au moins 75%	50%	A évaluer en Novembre 2020	A évaluer en Novembre 2020



INDICATEUR OC1-2 : Degré d'application des recommandations du diagnostic de la DSP, de l'ITRAD et du CNSP

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
0%	Au moins 75%	50%	38,1% (ITRAD=24,3%, DSP=13,8%)	38,1% (ITRAD=24,3%, DSP=13,8%)

INDICATEURS PAR EXTRANTS


LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
EXTRANT 1.1. : LE CNSP ASSISTE EFFICACEMENT LE GOUVERNEMENT DANS LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE SEMENCIERE					
Ind. OP 11-1 Nombre de bilans annuels de campagnes réalisés par le CNSP pour le gouvernement	0	1	1	0	0
Ind. OP 11-2 Nombre de réunions techniques (préparation de campagne, bilan de campagne) /an réunissant l'ITRAD, l'ANADER, la DSP et les FRPS	0	2	2	0	0

EXTRANT 1.2. : LA DSP ACTUALISE LE CATALOGUE NATIONAL, ASSURE LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES TEXTES D'APPLICATION EN INSTAURANT UNE GESTION EFFICIENTE ET AUTONOME DU LABORATOIRE AINSI QU'UN MECANISME APPROPRIE (MOINS CHER) D'INSPECTION DES CHAMPS SEMENCIERS

<p>Ind. OP 12-2 Existence d'un mécanisme fonctionnel et d'outils de gestion (administratifs, techniques tel que les procédures Good Laboratory Practice, et financiers...) facilitant une amélioration de l'efficacité du laboratoire</p>	0	Au moins 3	2	0	0
<p>Ind. OP 12-1 Catalogue national corrigé et actualisé</p>	0	100%	20%	20%	20%

EFFET 2


L'ITRAD ET LA DSP SONT RENFORCES ET JOUENT EFFICACEMENT LEUR ROLE DANS LE SYSTEME SEMENCIER EN RENDANT DISPONIBLE DES SEMENCES DE BASE DE QUALITE POUR LES MULTIPLICATEURS

 **INDICATEUR OC2-1** : Quantités annuelles de semences de base produites par l'ITRAD et certifiées par la DSP pour les espèces (maïs, mil, sorgho, arachide et niébé) avec l'appui du projet

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2018 :6,5 t	Au moins 48 t	13,8 t	11,2 t <i>(arachide=1,39 t, maïs=4,6 t, mil= 2,49t, niébé= 0,34 t, sorgho=2,3 t)</i>	11,2 t <i>(arachide=1,39 t, maïs=4,6 t, mil= 2,49t, niébé= 0,34 t, sorgho=2,3 t)</i>

 **INDICATEUR OC2-2** Nombre de nouvelles variétés des cultures ciblées, testées et inscrites au catalogue

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2019 :0	Au moins 10 (toutes espèces confondues)	0	0	0

 **INDICATEUR OC2-3** (*Nouvel indicateur*) Degré de satisfaction des OPS et d'autres acteurs (projets) relativement aux services de l'ITRAD et de la DSP (qualité de semences, des inspections, des contrôles, des formations...)

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2019 :0%	Au moins 60% des organisations satisfaites	40%	A évaluer en Novembre 2020	A évaluer en Novembre 2020

INDICATEURS PAR EXTRANTS

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Valeur de référence (ligne de base)	Valeurs cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
EXTRANT 2.1. : LES CAPACITES DE L'ITRAD SONT RENFORCEES POUR LUI PERMETTRE D'AUGMENTER SA PRODUCTION DE SEMENCES DE BASE POUR LES VARIETES ANCIENNES DEMANDEES ET NOUVELLEMENT HOMOLOGUEES DES PRINCIPALES CULTURES					
Ind. OP 21-1 Nombre des techniciens et d'agents de l'ITRAD formés/spécialisés ou recyclés en techniques de production, de conditionnement, de stockage de semences et en sélection variétale	0	Au moins 20	8	0	0
Ind. OP 21-2 Nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées renforçant les capacités de la production de semences de l'ITRAD	7	20	5	0	0
Ind. OP 21-3 Nombre de nouvelles variétés homologuées et multipliées en semences de base	0	10	0	0	0
EXTRANT 2.2. : LE CONTROLE DE LA QUALITE DES SEMENCES EST REALISE PAR LA DSP SELON LES NORMES ET EST ACCESSIBLE AUX PRODUCTEURS SEMENCIERS					
Ind. OP 22-1 Nombre d'agents de la DSP (y inclus le ou les partenaires délégués) spécialisés dans un domaine de la certification de semence	0	20	5	0	0
Ind. OP 22-2 Quantité de semences contrôlées pour le compte des OPS appuyées par le projet (bases et commerciales)	139,7	801	525	302,3	302,3

EFFET 3

LES PRODUCTEURS DE SEMENCES COMMERCIALES (OPERATEURS PRIVES, ORGANISATIONS PAYSANNES) SONT ORGANISES ET RENDENT DISPONIBLES DES SEMENCES DE QUALITE



INDICATEUR OC3-1 : Quantité annuelle de semences commerciales produites avec l'appui du projet (opérateurs privés, groupements...)

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2018 :139,6 t	801 t	400 t	243,9 t	243,9 t



INDICATEUR OC3-2 : *(Nouvel indicateur)* Revenu moyen/ha des producteurs semenciers (données à renseigner durant la période suivante)

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
A évaluer en Novembre 2020	A évaluer en Novembre 2020	A évaluer en Novembre 2020	A évaluer en Novembre 2020	A évaluer en Novembre 2020

INDICATEURS PAR EXTRANTS

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
EXTRANT 3.1. : LES PRODUCTEURS/PRODUCTRICES SEMENCIERS PRODUISENT ET VENDENT DES SEMENCES DE QUALITE EN FONCTION DE LA DEMANDE DU MARCHE POUR LES PRINCIPALES CULTURES.					
Ind. OP 31-1 Quantité et % de semences certifiées diffusées/vendues	53.5 %	80%	75%	65%	65%
Ind. OP 31-2 Degré de satisfaction des membres des FRPS avec les services offerts par leur OPS/FRPS	0 %	Au moins 60%	50%	A évaluer en Novembre 2020	A évaluer en Novembre 2020
EXTRANT 3.2. : LES CAPACITES DES FRPS EN TERMES DE CHOIX VARIETAL, DE QUALITE DES SEMENCES, DE GESTION FINANCIERE ET DES STOCKS SONT RENFORCEES					
Ind. OP 32-1 Nombre de membres des FRPS formés	0	100	Gestion=24	Gestion=24	Gestion=24

EXTRANT 3.3. : LES PRODUCTEURS/PRODUCTRICES DES PRINCIPALES CULTURES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET AMELIORENT LEURS COMPETENCES EN MATIERE D'AUTOPRODUCTION DE SEMENCES (PRODUCTION, CONDITIONNEMENT ET STOCKAGE)

Ind. OP 33-1 Nombre d'hommes et de femmes (au moins 30%) accompagnées dans les techniques d'autoproduction de semences	12 129	180 000	25 000	24 739	24 739
Ind. OP 33-2 % des personnes appuyées à l'autoproduction de semences confirmant avoir diffusé leurs semences	0	Au moins 50%	40%	A évaluer en Novembre 2020	A évaluer en Novembre 2020

EFFET 4**LES AGRICULTEURS /AGRICULTRICES ONT UN MEILLEUR ACCES AUX SEMENCES DE QUALITE ET LES VALORISENT****INDICATEUR OC4-1** : Taux de couverture des besoins en semences des producteurs

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2016 :2%	2,7%	2,2%	1,25% (arachide=0.06%, maïs=4.02%, mil=0.68% et sorgho=1,68%)	1,25% (arachide=0.06%, maïs=4.02%, mil=0.68% et sorgho=1,68%)

**INDICATEUR OC4-2** : Indice prix de vente semences certifiées/prix de vente grain consommation

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2019 : 3,3%	2,5%	3%	3,1%	3,1%

**INDICATEUR OC4-3** : *(Nouvel indicateur)* Nombre de points de vente des semences certifiées

Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
2019 : 5	50	7	0	0

INDICATEURS PAR EXTRANTS

LISTE DES INDICATEURS PAR EXTRANT	Valeur de référence (ligne de base)	Valeur cible en fin de phase II	Valeur cible annuelle	Valeur atteinte (année)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
EXTRANT 4.1. : LA PROMOTION ET LA VENTE FACILITENT L'ACCES DES AGRICULTEURS/AGRICULTRICES AUX SEMENCES DE QUALITE AU MOMENT OPPORTUN					
Ind. OP 41-1 Nombre d'actions de promotion des semences certifiées réalisées annuellement (CEP, champs de démonstration, foires semencières, diffusion à la radio des messages, émissions radio ou diffusion à la télé)	56	240	25	12	12
Ind. OP 41-2 Superficies emblavées (ha) avec des semences certifiées	0	45 715	22 857	6 513	6 513
Ind. OP 41-3 Nombre de points de vente de semences maraichères et vivrières	0	25	0	0	0
Ind. OP 41-4 Nombre d'espèces et de variétés adoptées dans les systèmes de production et d'alimentation locaux	0	5 (par système de production)	0	0	0
EXTRANT 4.2. : DES COLLABORATIONS ET DES ECHANGES SONT ETABLIS AVEC LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES ET AUTRES INSTITUTIONS POUR FACILITER L'ACCES DES REFUGIES ET DEPLACES AUX SEMENCES DE QUALITE					
Ind. OP 42-1 Accords et conventions établis facilitant l'accès des réfugiés et déplacés à la semence de qualité	0	2	2	1	1
Ind. OP 42-2 Nombre de ménages réfugiés et déplacés bénéficiant des semences de qualité	1 000	3 000	1 000	2 213	2 213
EXTRANT 4.3. : DES MEMBRES DES GROUPEMENTS FEMININS (PROGRAMME SAN) ET DES OP D'ELEVEURS (PROGRAMME PASTOR) DANS LES ZONES CIBLEES ONT UNE BONNE COMPREHENSION DES AVANTAGES DES SEMENCES DE QUALITE ET DES NOUVELLES TECHNIQUES DE PRODUCTION					
Ind. OP 43-1 Degré de satisfaction des femmes rurales quant à la disponibilité et la qualité des informations sur les semences et sur les qualités	0%	70%	0%	0%	0%

nutritionnelles de ces dernières diffusées dans les zones ciblées					
Ind. OP 43-2 Nombre de personnes formées aux avantages nutritionnels des variétés et des espèces mises en circulation	0	9 500	0	0	0
Ind. OP 43-3 Nombre de rencontres entre les OP agro-pasteurs, les FRPS ainsi que les OP de producteurs et/ou de transformateurs au sujet de la qualité des semences promues par le PROFISEM	0	15	0	0	0

Annexe 4 : Indicateurs désagrégés par provinces

INDICATEUR D'OBJECTIF

IND 1-1 : RENDEMENT ET PRODUCTION AGRICOLE DES PRINCIPALES CULTURES (MIL, SORGHO, MAÏS, ARACHIDE ET NIEBE), CAMPAGNE 2019-2020,
SOURCE : DSA

Province	Arachide		Maïs		Mil		Niébé		Sorgho	
	R	P	R	P	R	P	R	P	R	P
Batha	928	23 684	585	56	435	63 708	535	6 378	695	34 913
Wadi Fira	1 259	31 545	-	-	524	60 481	489	2 535	865	25 211
Mandoul	1 299	70 041	1 254	14 481	610	28 968	658	15 168	795	54 006
Moyen Chari	1 341	48 638	985	12 471	715	14 010	721	9 564	922	44 574
Logone Oriental	1 480	80 121	1 131	23 689	762	19 828	611	8 506	1 070	67 989
Total	-	254 030	-	50 697	-	186 996	-	42 151	-	226 693

R= Rendement en kg/ha, P=Production en tonnes

INDICATEURS D'EFFETS

IND. OC 3-1 : QUANTITE (EN TONNES) ANNUELLE DE SEMENCES COMMERCIALES PRODUITES AVEC L'APPUI DU PROJET (OPERATEURS PRIVES, GROUPEMENTS...), CAMPAGNE 2019-2020

Province	Arachide	Maïs	Mil	Niébé	Sésame	Sorgho	Total général
Batha	0,5	-	5,0	2,0	-	2,9	10,5
Logone Oriental	3,6	57,0	2,9	0,3	0,5	29,8	94,0
Mandoul	3,8	21,0	12,3	0,1	-	32,2	69,3
Moyen Chari	0,3	30,8	0,4	-	4,2	11,3	47,0
Wadi Fira	2,7	-	12,8	0,7	-	6,9	23,1
Total	10,9	108,8	33,3	3,1	4,7	83,1	244,0

IND. OC 4-1 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOIN EN SEMENCES DES PRODUCTEURS (%), CAMPAGNE 2019-2020³

Province	Arachide	Maïs	Mil	Sorgho	Total général
Batha	0,00	0,00	0,12	0,18	0,12
Logone Oriental	0,00	5,55	0,06	2,81	1,80
Mandoul	0,00	3,03	0,74	0,68	0,64
Moyen Chari	0,01	11,54	0,77	1,95	2,19
Wadi Fira	0,28	0,00	1,72	1,77	1,51
Moyenne générale	0,06	4,02	0,68	1,48	1,25

³ Indicateur évalué sur base d'un *taux de renouvellement de 100% des semences par campagne agricole*.

INDICATEURS D'EXTRANTS

IND. OP 22-2. : QUANTITE EN TONNES DE SEMENCES CONTROLEES POUR LE COMPTE DES OPS APPUYEES PAR LE PROJET (BASES ET COMMERCIALES), CAMPAGNE 2019-2020

Province	Arachide	Maïs	Mil	Niébé	Sésame	Sorgho	Total général
SEMENCES COMMERCIALES (FRPS)							
Batha	2.2	-	5.1	3,5	-	4,9	15,7
Logone Oriental	3.6	59.1	2.9	0,6	0,5	31,4	98,0
Mandoul	5.4	22.2	22,9	0,1	-	39,0	89,6
Moyen Chari	1.9	34.0	0,9	0,6	4,6	18,6	60,7
Wadi Fira	3.6	-	13,3	0,9	-	7,9	25,6
<i>Sous-total semences commerciales</i>	16.7	115.3	45,0	5,6	5,1	101,9	289,7
BASES (ITRAD)							
<i>Sous-total semences bases</i>	1.6	5.2	2.8	0.4	0	2.6	12.6
Total	18.3	120.5	47.8	6	5.1	104.5	302.3

IND. OP 31-1. : QUANTITE ET % DE SEMENCES CERTIFIEES PRDUITES LORS DE LA CAMPAGNE 2018-2019 ET DIFFUSEES/VENDUES LORS DE LA CAMPAGNE 2019-2020

Province	Arachide		Maïs		Mil		Sorgho		Total général	
	Quantité (kg)	%	Quantité (kg)	%	Quantité (kg)	%	Quantité (kg)	%	Quantité (kg)	%
Batha	-	-	-	-	1 095	77	634	71	1 729	75
Logone Oriental	-	-	19 807	68	125	100	8 650	48	28 582	61
Mandoul	-	-	4 392	50	1 788	63	2 585	56	8 765	54
Moyen Chari	324	100	30 341	83	1 200	100	8 658	92	40 523	85
Wadi Fira	1 065	19	-	-	7 451	47	2 186	42	10 702	40
Total général	1 389	24	54 540	73	11 659	54	22 713	60	90 300	65

IND. OP 33-1. : NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES (AU MOINS 30%) ACCOMPAGNES DANS LES TECHNIQUES D'AUTOPRODUCTION, CAMPAGNE 2018-2019

Province	Homme	Femme	Total	% femme
Batha	194	247	441	56
Logone Oriental	3 954	2 491	6 445	39
Mandoul	2 378	798	3 176	25
Moyen Chari	6 475	3 724	10 199	37
Wadi Fira	810	3 668	4 478	82
Total Général	13 811	10 928	24 739	44

IND OP 41.2.: SURFACES EMBLAVABLES (EN HA)							
Province	Arachide	Maïs	Mil	Niébé	Sésame	Sorgho	Total général
Batha	3	0	167	14	0	104	288
Logone Oriental	7	800	31	8	5	897	1 747
Mandoul	8	190	251	2	17	306	774
Moyen Chari	6	1 214	150	12	0	866	2 247
Wadi Fira	33	23	1 004	36	22	339	1 456
Total	57	2 227	1 602	71	44	2 511	6 513

Annexe 6 : Evolution de la couverture des besoins en semences

Situation semence au niveau national et pour les zones ciblées par le PROFISEM (Batha, Wadi Fira, Logone oriental, Mandoul et Moyen Chari)						
Campagne agricole 2018 2019						
	MIL	SORGHO	MAÏS	ARACHIDE	NIEBE	TOTAL
Total 2018 -2019: Superficie emblavée au Tchad (ha)	1 221 948	1 138 787	341 872	786 890	222 182	3 711 679
Total 2018 - 2019: Superficie emblavée dans les zones PROFISEM (ha)	381 671	317 407	57 344	248 575	121 852	1 126 848
Total 2018 : Besoins en semence au Tchad (t) sur base d'un renouvellement de 100%	9 776	11 388	8 547	62 951	4 444	97 105
Total 2018: Besoins en semence dans les zones PROFISEM (t) sur base d'un renouvellement de 100%	3 053	3 174	1 434	19 886	2 437	29 984
Total 2018 - 2019: Production semence certifiée au Tchad (t)	28	120	111	22		281
Total 2018 - 2019: Production semence certifiée PROFISEM (t) (qualités commerciales)	21	38	74	6	n.a.	140
Campagne agricole 2019 - 2020						
	MIL	SORGHO	MAÏS	ARACHIDE	NIEBE	TOTAL
Total 2019 -2020: Superficie emblavée au Tchad (ha)	1 180 431	1 119 586	328 410	770 912	225 471	3 624 810
Total 2019 - 2020: Superficie emblavée dans les zones PROFISEM (ha)	354 976	259 229	45 247	194 891	67 332	921 675
Total 2019 : Besoins en semence au Tchad (t) sur base d'un renouvellement de 100%	9 443	11 196	8 210	61 673	4 509	95 032
Total 2019: Besoins en semence dans les zones PROFISEM (t) sur base d'un renouvellement de 100%	2 840	2 592	1 131	15 591	1 347	23 501
Total 2019 - 2020: Production semence certifiée au Tchad (t) source DSP	53	113	427	72	15	680
Total 2019 - 2020: Production semences certifiée PROFISEM (t) (qualité commerciale)	33	83	107	11	3	237
RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2018/2019 & 2019 /2020(Source DSA)						
Quantité de semence nécessaire pour semer 1 ha (kg/ha)	8	10	25	80	20	
Rdt indicatif en semence (kg/ha) (PROFISEM)	400	600	400 à 700	500 à 800	400 à 500	
Coefficient de multiplication	50	60	16 à 28	6 à 10	20 à 25	

Annexe 7 : Aperçu de l'impact du Programme, (Success Stories)

M. Hissein Chaïb (6566 9415/9954 1078), producteur semencier de la province du Batha a réalisé une comparaison entre le poids de 100 épis provenant d'un champ cultivé avec de la semence certifiée de mil variété GB8735 avec celui de 100 épis provenant d'un champ de mil semé avec la variété locale. Il a obtenu respectivement 1,75 coro⁴ et 1 coro. Cette évaluation a suscité un grand intérêt pour cette variété de la part de ses voisins, qui ont annoncé vouloir également l'adopter. Le producteur semencier, qui attend une production de semences certifiées estimée à plus de 1.5 t, indique que cette dernière ne lui permettra pas de couvrir les demandes en semences de qualité qui lui ont été adressées par son entourage.



M. Hissein Chaïb, Production du groupement semencier Alaziza, Province du Batha @Équipe PROFISEM

M. Besrasngar Christian (Tel : 6250 0905/9154 8040), un agriculteur de la Province du Mandoul, qui a acheté des semences de mil (5kg) à Koumra lors de la foire provinciale a affirmé que le coût de cette semence (750 F CFA /kg) disponible à proximité n'était pas élevé. Cet agriculteur avait pour habitude d'acheter ses semences à la station de l'ITRAD de Bebidja et devait supporter, entre autres, les dépenses liées au transport et à la nuitée ce qui rendait le coût *in fin plus élevé* que lorsqu'il se procure la semence sur place.

M. Adoumbaye Laurent (Tel : 6222 9327/9592 1962), Chef de ferme APDI dans la Province du Moyen Chari a contribué à la promotion des semences certifiées en distribuant 200 kg de la production de la campagne agricole 2018/2019 à quelques producteurs du village Baigoro et Tanta à raison de 1 kg par ménage. Cette dotation a non seulement permis aux producteurs de connaître la qualité des semences améliorées, mais également engendré pour le chef de ferme, des commandes de semences de maïs importantes.

On veut laisser l'ancienne variété de mil qui a besoin de beaucoup d'eau pour la nouvelle variété qui boucle son cycle en 45 jours »

D'après M. Ahmat, Secrétaire général du groupement Kaoudjé de Guinguet

⁴ 1 coro= environ 2kg

M. **Aba Doutoum Chogar** (tel : 95 17 02 93/ 63 50 68 51), du village Fatit-dout, a acheté 10 kg du mil (R1) à la fédération et a semé son champ derrière le fleuve Batha, qui pendant la saison de pluie est inaccessible. Son champ a été suivi par l'ANADER (utilisation de la pirogue) jusqu'à la récolte. Après l'analyse au laboratoire suite à sa demande formulée avec l'aide de sa fédération, son lot de 700 kg a montré une bonne germination. Actuellement, il vend sa semence à l'échelle de son village. Il s'agit là d'une autre forme de diffusion de « semence de qualité déclarée ».

Les organisations **COUP DE POUCE** de la province du Mandoul (Département Barh Sara, Village Dilingala) représenté par **M. Moyogar Kabio (6202 5154)** et Coopérative **LOTCHEMBI** de la province du Logone Oriental (Département Monts de Lam, village Bengar1) représenté par **M.LAONDIGUI BODDINGAO LAOKOLE (6355 4654)** ont produit les plus gros tonnages de semences certifiées durant la campagne agricole 2019-2020, respectivement 29,4 t (Maïs=5,5t, Mil=10,4 t et Sorgho=13,4 t) et 12 t (Maïs=7,5 t et Sorgho=4,5 t).